

Appel d'un groupe de professeurs et d'étudiants de philosophie, à l'initiative de la Régionale de Strasbourg de l'APPEP (Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public)

POURQUOI IL FAUT REFUSER LA RÉFORME DU RECRUTEMENT DES PROFESSEURS

Que se passerait-il si cette réforme était adoptée ?

La création du nouveau master « métiers de l'enseignement » introduit une séparation entre un parcours d'études disciplinaire (master « recherche »), réservé aux futurs chercheurs, et un parcours « professionnalisant », réservé aux futurs pédagogues-enseignants.

Cette opposition contestable entre compétences pédagogiques et disciplinaires réapparaît dans la réforme du CAPES, où l'importance des épreuves à caractère disciplinaire diminue considérablement, au profit de nouvelles épreuves sans aucun rapport avec la formation disciplinaire.

Les étudiants désireux d'enseigner devraient ainsi renoncer à l'approfondissement de leur discipline, et ceux qui se destinent à la recherche tendraient à se spécialiser précocement en se coupant de la formation généraliste jusque là offerte par la préparation des concours.

La création de ce nouveau master sépare nettement la validation de la qualification professionnelle et le recrutement sur un poste.

Un titulaire de ce nouveau master serait reconnu comme qualifié, mais non recruté. Pour être recruté, il devrait en plus soit passer un concours, CAPES ou Agrégation, pour devenir fonctionnaire titulaire d'un poste, soit être directement recruté par un établissement ou par un Rectorat, en tant que contractuel ou vacataire. Il y aura donc des professeurs qualifiés, titulaires d'un diplôme de niveau bac+5, mais non recrutés.

La création de ce master décharge complètement l'État de la formation des enseignants.

Puisqu'il s'accompagne de la suppression de l'année de stage post-recrutement, et puisqu'il intègre les éléments de formation qui étaient jusque là assurés par l'employeur, ce nouveau master n'allonge pas en réalité la durée de formation des enseignants, qui était déjà à bac+5. Cette cinquième année de formation sera simplement désormais à la charge financière des étudiants eux-mêmes.

Du point de vue d'un gouvernement qui s'emploie méthodiquement à réduire le nombre des fonctionnaires, la stratégie paraît limpide :

Recruter un minimum de professeurs titulaires et disposer d'un vivier de professeurs qualifiés mais non titulaires susceptibles d'être engagés par contrat ou comme vacataires pour des missions à durée variable, en remplacement ou en complément des effectifs existants.

Économiser la formation de professeurs stagiaires, puisque les nouveaux recrutés seraient directement affectés sur un service à temps plein.

Diviser le corps des professeurs entre ceux qui devront renoncer à leurs exigences dans l'espoir de garder leur place ou d'être recrutés par les chefs d'établissement, les rectorats ou des officines privées proposant leurs services à ces derniers, et ceux qui

continueront de jouir du statut protecteur de fonctionnaire, statut tendant à devenir un « privilège » exceptionnel.

Affaiblir le corps enseignant dans ses stratégies collectives de défense de ses intérêts et accroître l'individualisation des relations avec l'employeur, en cohérence avec les nouvelles conceptions de la gestion des personnels et avec la mise en concurrence des services, des établissements et des agents.

Quelles seraient les conséquences de cette réforme ?

Une dégradation considérable des conditions de l'exercice du métier d'enseignant :

Cette réforme ouvre la voie à un recours systématique à l'emploi de personnels précaires, sans protection et sans perspectives de carrière, pour effectuer des missions de service public dans des conditions de recrutement, d'emploi et de rémunération scandaleuses, en réservant le statut de fonctionnaire et les meilleures conditions d'exercice aux rares privilégiés qui auront eu la chance de réussir à des concours nationaux offrant de moins en moins de postes.

L'année de stage post-recrutement permettait aux débutants de « faire leurs armes » avec un horaire réduit, mais devant de vraies classes ; sa suppression signifie que les enseignants débuteront leur carrière à plein temps et sans préparation réelle, donc dans des conditions extrêmement difficiles.

Une profession fermée aux étudiants d'origine sociale défavorisée :

La suppression de cette année de stage, remplacée par la cinquième année post-bac (master 2), laisse à l'entière charge des futurs enseignants le financement de leur formation. Cette économie nette réalisée par l'État aura un effet dissuasif sur les étudiants d'origine modeste qui ne peuvent financer des études aussi longues.

Une dégradation de la qualité du service rendu aux élèves : des professeurs fragilisés, maîtrisant moins bien leur discipline.

Des professeurs débutant dans des conditions plus difficiles et finalement moins bien préparés au contact avec les classes.

Dans le nouveau CAPES, l'importance de la qualification disciplinaire serait diminuée au profit de compétences vagues, laissant place aux critères d'appréciations les plus arbitraires.

Le nouveau parcours « professionnalisant » du master tendra à éloigner précocement les futurs professeurs du contact avec la formation disciplinaire de haut niveau, affaiblissant leur maîtrise de la discipline.

Une menace pour le maintien de nombreuses disciplines à l'Université :

Cette réforme mettra en péril, à terme, la survie de la recherche dans de nombreux départements d'universités dans les disciplines dont le principal débouché est l'enseignement (notamment en Lettres et Sciences humaines), car le découplage de la voie « recherche » et de la voie « enseignement » aura pour effet de tarir le recrutement des chercheurs dans ces départements.

Pour toutes ces raisons :

- nous refusons cette réforme avec la plus grande fermeté ;
- nous apportons notre soutien aux actions engagées par les étudiants et les enseignants-chercheurs de l'Université qui exigent entre autres le retrait de cette réforme ;

- nous exigeons que tout professeur soit recruté nationalement par concours et bénéficie d'une année de stage rémunéré durant laquelle, parallèlement à un service d'enseignement de 6h au maximum, il complète sa formation ;
- nous exigeons une augmentation du nombre de postes au concours pour assurer tous les besoins d'enseignement sans recours aux emplois précaires.

Nous sommes à un seuil historique : si cette réforme est adoptée, c'est le maintien des conditions d'un véritable service public d'éducation, garantissant un enseignement de qualité pour tous, qui est menacé.

Premiers signataires:

Paul-Etienne Atger, Christophe Bersou, Marie-Hélène Cante, Marc Chauder, Stéphane Clerjoud (Président de la Régionale de l'APPEP), Marie-Claire D'Eurveiller, Astrid Damier, Philippa Dott (Présidente de l'Amicale des étudiants de philosophie de l'UDS), Laurent Fendel, Karl Gicquiaud, Gilles Hobeïka, Philippe Lochu, Martine Malet, Yann Martin, Olivier Pellerin, Thierry Revel, Géraldine Roux, Christiane Schneider, Arnaud Tomes, Michel Volmer, Dimitri Wagner